Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 19 (1973)

Heft: 12

Artikel: Problèmes concernant l'AVS facultative

Autor: Paillard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848838

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes concernant l'AVS facultative

Ce n'est pas moins de 7000 Suisses de l'étranger qui ont profité au 30 septembre de l'ouverture extraordinaire qui vous est offerte en 1973 et le cap des 10 000 adhésions sera très certainement atteint et dépassé au 31 décembre 1973. La revue vous a apporté, depuis fin 1972, les modalités d'adhésion et les innovations apportées par la 8e révision. Je prie chacun de s'y référer au cas où il aimerait connaître le procédé d'affiliation à l'AVS.

Au cours des débats de la Commission fédérale AVS, qui a précédé l'introduction de la 8e révision, de nombreuses questions ont été soulevées concernant l'assurance facultative et une Sous-Commission a été instituée au sein de laquelle l'Organisation des Suisses de l'étranger est représentée, pour examiner en détail les dispositions actuelles de cette partie importante de l'AVS. La première séance de cette Sous-Commission se tiendra au printemps 1974 et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des développements.
L'Office fédéral des assurances sociales, en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, ont préparé une liste de questions qui vont être traitées par la Sous-Commission précitée et nous avons bien sûr tenu compte, dans cette liste, des différentes questions posées par nos nombreux correspondants. Il serait fastidieux de vous indiquer tous les problèmes qui seront abordés mais voici les plus importants:

a) Faut-il créer une assurance facultative financièrement autonome?
b) Limitation ou suppression de l'âge d'adhésion?
c) Possibilité de rachat d'années de cotisations?
d) Statut de la femme dans l'assurance facultative?
   1. Faut-il maintenir le principe de l'unité de couple en matière d'adhésion?
   2. Cas de la Suissesse sans activité lucrative mariée à un étranger?
   3. Quel doit être le statut de la femme dont la mari étranger décède? Doit-elle être considérée, pour l'assurance facultative, comme veuve ou célibataire?
e) Allégement des cotisations? Ce qui permettrait de rendre l'AVS attractive aux Suisses résidant dans des pays qui connaissent une assurance sociale suffisante, ce qui permettrait de limiter la double assurance.
f) Procédure simplifiée de taxation du revenu et de la fortune. Faut-il introduire des classes de revenu?
g) Un problème très actuel se pose, c'est la fixation du cours de conversion du paiement des cotisations et des rentes.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit là que de questions et que les Suisses de l'étranger ne doivent pas s'attendre automatiquement à de profondes modifications car dès que l'on touche une partie de l'AVS, obligatoire ou facultative, il devient nécessaire de réviser ou d'adapter l'ensemble de la loi.
Un point me paraît très délicat, il s'agit de la question – a) autonomie financière de l'assurance facultative –. Une telle opération obligerait les Suisses de l'étranger à balancer leurs entrées avec les sorties, ce qui aurait un effet regrettable sur les rentes, car on compte que le montant pour 1973 sera de 14 à 15 millions pour les cotisations, tandis que les rentes atteindront pendant la même période plus de 120 millions. Cette différence s'accentuera encore par l'augmentation prévue des rentes au 1er janvier 1975.

SSE Lucien Paillard

La Suisse au fil des jours

13 août
C'est dans une ambiance de kermesse qu'a débuté le 70e marché-concours national de chevaux, qui s'est tenu à Saignelégier. 5000 personnes de toutes les parties de la Suisse et des pays limitrophes ont assisté à l'élection du plus beau cheval de la race des Franches-Montagnes.

25–26 août
Le «Nebelspalter» fête ses 99 ans et publie à cette occasion un cahier spécial, où les collaborateurs permanents de la maison, traduisent la présence helvétique, avec une ironie légère.

4 septembre
Le préposé du Conseil fédéral à la stabilisation du marché de la construction libère 632 communes des interdictions de démolir et de construire prononcées le 20 décembre 1972.

8 septembre
La 54e Foire nationale d'automne s'ouvre à Lausanne avec plus de 2500 exposants, les trois hôtes